

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2009

Séance du 27 novembre 2009

CG 09/4^{ème}/I-03

LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL

DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR 2009

—
J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation le projet de décision modificative n°2 pour 2009 du Laboratoire Vétérinaire Départemental, tel qu'il a été adopté par le comité de gestion de l'établissement, lors de sa séance du 7 Octobre 2009.

L'équilibre général de ce projet s'établit en mouvements réels à - **63 532,00 €**.

Les dépenses s'établissent de la façon suivante :

– SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Chapitre 020</u>	– Dépenses imprévues	-10 200,00 €
<u>Compte 21</u>	– Immobilisations corporelles	-800,00 €
<u>Compte 23</u>	– Immobilisations en cours	9 000,00 €
Total des dépenses d'investissement		-2 000,00 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

-CHAPITRE 011 – Charges à caractère général

<u>Compte 60</u>	– Achats	-52 500,00 €
<u>Compte 61</u>	– Autres charges externes – Services extérieurs	-1 200,00 €
<u>Compte 62</u> (sauf 621)	– Autres services extérieurs	<u>-8 500,00 €</u>
Sous-total des dépenses du chapitre 011		-62 200,00 €

<u>- CHAPITRE 65</u>	– Autres charges d’activité	648,00 €
<u>- CHAPITRE 67</u>	– Charges exceptionnelles	20,00 €
	Total des dépenses de fonctionnement ...	-61 532,00 €
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES ..	-63 532,00 €

L’ensemble des recettes est réajusté de la manière suivante :

– SECTION D'INVESTISSEMENT

Sans changement

– SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>-CHAPITRE 70</u>	– Produits des services, du domaine et ventes diverses	-105 130,00 €
<u>-CHAPITRE 74</u>	– Dotations, subventions et participations .	14 409,00 €
<u>-CHAPITRE 77</u>	– Produits exceptionnels	27 189,00 €
	Total des recettes de fonctionnement	-63 352,00 €
	TOTAL GENERAL DES RECETTES ..	-63 352,00 €

* * *

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le projet de décision modificative n°2 pour 2009, du Laboratoire Vétérinaire Départemental, tel qu’il vient de vous être présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du Comité de gestion du Laboratoire vétérinaire départemental du 7 octobre 2009,

Vu l’avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la décision modificative n° 2 de 2009 du Laboratoire vétérinaire départemental qui s'équilibre à – 63 532,00 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,